

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Katy COSQUER
- Jean-Philippe SEGUIN
- Maxime LE LEPVRIER
- Emmanuelle MARESCA
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Kevin LE COENT
- Claudine CAUMONT

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

Point CCKB

Sacs jaunes : envisagé de les supprimer (couteux et délai livraison long)

Distribution aux habitants va être réglementée puis peu à peu les sacs vont peut-être disparaître avec dépôt des déchets en vrac dans les containers (en attente nouvelles informations).

SAUR : 45 jours d'autonomie d'eau dans les réserves

1- Approbation contrat de territoire 2022-2027

Le conseil départemental alloue une subvention aux communes, montant au prorata du nombre d'habitants et dépend du type de territoire (enveloppe de 49 594 € HT). Le projet reste à définir et à présenter au CD.

En contrepartie, versement de 50 cts d'€ par habitant pour l'abondement du fonds de solidarité logement.

2- Protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22

Proposition faite à Elodie BUGUELLOU et Michelle LOTOUX de participer à l'adhésion de leur protection sociale complémentaire (part de la commune : 7 € par mois pour chacune).

3- Publicité des actes de la commune

Formule choisie lors de la dernière réunion du conseil municipal est rejetée par la Préfecture. Les délibérations seront désormais affichées à l'extérieur de la mairie et numérisées en Mairie.

4- Créances admises en non-valeur

La commune est saisie par le trésorier municipal d'une impossibilité de recouvrement des titres de recettes d'un montant de 1 489,26 € (arriérés impayés entre 2014 et 2018). Le conseil municipal accorde décharge au trésorier municipal de cette somme compte-tenu des poursuites infructueuses engagées.

5- Décision modificative n°2

Le maire expose aux membres du conseil qu'afin de pouvoir prendre en compte les admissions en non-valeur, une décision modificative est nécessaire pour inscrire les crédits nécessaires au chapitre 065-c/6541. Il informe le conseil de la nécessité d'une décision modificative au chapitre 67-c/673 pour l'annulation d'un titre émis deux fois à la CAF en 2018, d'un montant de 471,54 €.

6- Contrat d'assurances statutaire des agents : modification de couverture

Suite au passage aux 28 heures/semaine d'Elodie BUGUELLOU et Michelle LOTOUX, ces dernières sont affiliées à la CNRACL et non plus à l'IRCANTEC. Le contrat d'assurance statutaire avec le CDG 22 est modifié. Le taux de couverture sera de 7,19 % avec 10 jours de franchise sur la maladie et l'accident.

7- Contrat-groupe assurance statutaire – mise en concurrence

Il est nécessaire de passer un contrat d'assurance garantissant la commune contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion à compter du 01/01/2024.

8- Questions diverses

La rentrée des classes s'est bien passée.

Début de l'année avec 21 élèves pour finir l'année à 30 élèves.

Salle des anciens inondée 2 fois à cause des intempéries (ardoises cassées et dalle du plafond – en plâtre ? – fissurée)

Les clés des logements adaptés seront données vers le 15 octobre.

Le lave-vaisselle sera bientôt installé dans la cantine. Le four se met également en sécurité de manière impromptue.

Le crédit agricole offre des plans d'arbre aux communes pour reboiser (environ 20).